



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°1 – 29 mai 2018



A retenir

Clémentinier

- Pou Rouge de Californie** : Début d'essaimage.
- Cochenille noire de l'olivier** : Pas d'essaimage
- Cochenille australienne** : Pas d'essaimage.

SOMMAIRE

Clémentinier
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédactrice : Marie-Vincente RISTORI



Structures partenaires :
CA 2B, INRA, LEPA,
AGRI.SENTINELLA, et
exploitants observateurs.

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

CLEMENTINIER

• Stade phénologique

Nouaison – Début grossissement du fruit



• Pou Rouge de Californie - *Aonidiella aurantii* Maskell

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 –08 Juin 2017 sur le site de la chambre d'Agriculture ou de la DRAAF.

Observation : Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie ; cependant, des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau (Photo 1) et une observation à la loupe binoculaire a permis de mettre en évidence la sortie larvaire sur les rameaux.



Photo 1 : Rameau encroûté de Pou Rouge de Californie

Evaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte (Photo 1).

Gestion du risque : Possibilité de lâchers d'auxiliaire - *Aphytis melinus* : contacter l'AREFLEC.

- **Cochenille noire de l'olivier - *Saissetia oleae***

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 – 8 Juin 2017 sur le site de la chambre d'Agriculture ou de la DRAAF

Observation : Cette cochenille est présente dans des parcelles du réseau (photo 2). Les cochenilles femelles présentent une carapace noire. L'essaimage n'a pas commencé. Les boucliers femelles sont remplis d'œufs visibles à l'aide d'une loupe de terrain (photo 3).



Photo 3 : œufs sous les carapaces



Photo 2 : Cochenille noire de l'olivier (femelle adulte)

Évaluation du risque : Le risque est faible tant que l'essaimage n'a pas démarré. De plus, l'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger conditionne le risque pour la culture.

Gestion du risque : Surveiller les foyers et la présence de parasitoïdes et/ou de prédateurs naturels : les coccinelles prédatrices *Chilocorus bipustulatus* L. et *Exochomus quadripustulatus* L., ou des trous sorties d'hyménoptères parasites. Ces auxiliaires sont à préserver en limitant l'application d'insecticides non sélectifs.



Photo 4 : Coccinelle prédatrice *Chilocorus* adulte (a) et larve (b)

- **Cochenille australienne (*Icerya purchasi* Maskell)**

Biologie : Chaque année, 3 à 4 générations se succèdent et se superposent avant d'hiverner, chaque femelle portant 400 à 600 œufs. Les œufs fécondés donneront des femelles tandis que les œufs non fécondés (parthénogenèse) donneront des mâles ailés. L'émission larvaire de juin peut être importante. Cette cochenille entretient une relation de mutualisme avec les fourmis, qui utilisent son miellat et entravent l'action de ses ennemis naturels.



Photo 5 : Cochenilles australiennes

Observation : Observation de quelques individus sur certaines parcelles (Photo 5). Pas de stades larvaires observés.

Évaluation du risque : Le risque est faible tant que l'essaimage n'a pas démarré. De plus, l'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger conditionne le risque pour la culture.

Gestion du risque : Surveiller les foyers et la présence de prédateurs naturels comme *Rodolia cardinalis* Mulsant dont les larves comme les adultes s'attaquent à cette cochenille (Photo 6). Ces auxiliaires sont à préserver en limitant l'application d'insecticides non sélectifs.

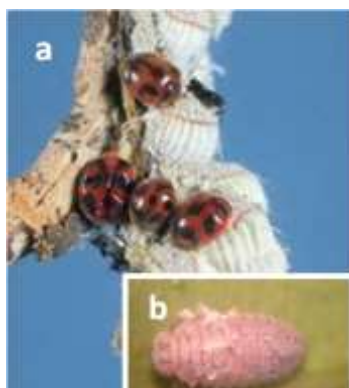




Photo 6 : *Rodolia cardinalis* adultes (a) et larve (b).

PREVISIONS METEO (Source Météo France)

| | Jeudi 30 mai | Vendredi 1 ^{er} juin | Samedi 2 juin | Dimanche 3 juin | Lundi 4 juin | Mardi 5 juin | Mercredi 6 juin |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Haute Corse/ Corse du Sud |  | |  | |  |  | |
| | Beau temps avec quelques risques d'averses sur le relief | | Journée ensoleillée avec quelques passages nuageux pouvant donner des averses dimanche soir ; vent d'Est à Sud-Est modéré à assez fort | | Temps nuageux ; températures en baisse | Temps ensoleillé avec passages nuageux sur le relief | |

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION :** Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est *fastidiosa*, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur *Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera*. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.